

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **vendredi 28 janvier 2022** à compter de **13 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Sarah Bellavance, conseillère
Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale

En raison des mesures sanitaires encore en vigueur, il n'est pas autorisé d'accueillir les citoyens à la séance. La présente est donc tenue à huis clos et un enregistrement de la séance sera disponible sur le site Internet de la municipalité dans les meilleurs délais.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022**
3. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE BUDGET OU LE PTI**
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2022-01-998

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE la présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-999

ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT les élections générales de novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 954 du *Code municipal du Québec* prévoit que « le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante » ;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires suivantes ;

REVENUS		DÉPENSES	
Taxes foncières générales	2 809 114,91 \$	Conseil et greffe (élections)	112 166,18 \$
		Gestion financière & administrative	332 366,08 \$
		<i>Sous-total administration générale</i>	444 532,26 \$
Aqueduc - Compensation	126 365,40 \$	Police - Sûreté du Québec	271 788,00 \$
Matières résiduelles - Compensation	297 040,00 \$	Sécurité incendie	333 246,00 \$
<i>Sous-total compensations</i>	423 405,40 \$	Sécurité civile et entente SPAA	12 945,60 \$
		<i>Sous-total sécurité publique</i>	617 979,60 \$
Redevance - matières résiduelles	105 002,00 \$		
Prise en charge du réseau local	113 342,00 \$	Voirie municipale	344 433,88 \$
Transfert Gouvernement du Québec	85 000,00 \$	Enlèvement de la neige	300 000,00 \$
		Éclairage public	70 000,00 \$
<i>Sous-total subventions & transferts</i>	303 344,00 \$	Signalisation	10 000,00 \$
		Transport adapté	9 380,04 \$
Autres revenus (Licences et permis, dérogations mineures, droits sur les mutations immobilières, amendes et pénalités, contribution des promoteurs, etc.)	489 178,58 \$	<i>Sous-total transport et voirie</i>	733 813,92 \$
		Réseau d'eau potable	112 208,20 \$
TOTAL REVENUS	4 025 042,89 \$	Matières résiduelles et fosse septiques	549 374,00 \$
		Cours d'eau et environnement	33 633,00 \$
		<i>Sous-total hygiène du milieu</i>	695 215,20 \$
		Urbanisme et développement	199 338,43 \$
		Quote-part évaluation foncière	94 586,00 \$
		Loisirs et culture	1 031 796,16 \$
		Frais de financement	90 000,00 \$
		Remboursement des emprunts	41 200,00 \$
		Activités d'investissement	235 000,00 \$
		Affectation Fonds fins de parcs	(65 000,00) \$
		Affectation du surplus	(93 418,68) \$
		TOTAL DÉPENSES & CONCILIATIONS	4 025 042,89 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil adopte le budget 2022 détaillé ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-1000

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT les élections générales de novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 954 du *Code municipal du Québec* (C.M.) prévoit que « le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante » ;

CONSIDÉRANT QUE l'exception prévue à l'article 954 du C.M. concerne uniquement le budget municipal, mais qu'aucune mention n'est faite relativement au programme triennal des immobilisations (PTI) ;

CONSIDÉRANT QUE le budget et le programme triennal des immobilisations se préparent toujours en parallèle ;

CONSIDÉRANT QU'il serait logique que l'exception prévue à l'article 954 du C.M. s'applique aussi au PTI ;

CONSIDÉRANT le programme triennal des immobilisations suivant:

	ANNÉE 2022	ANNÉE 2023	ANNÉE 2024
VOIRIE ET INFRASTRUCTURES			
Rétrocaveuse		200 000,00 \$	
Achat d'une nouvelle voiture électrique	45 000,00 \$		
Achat d'une nouvelle camionnette électrique		100 000,00 \$	
Honoraires et réfection av. Pie X	1 610 085,00 \$		
Prolongement aqueduc EST de la 116 (Plans&Devis)		75 000,00 \$	
Réfection rue Omer (drainage et voirie)		30 000,00 \$	300 000,00 \$
Réfection rues municipales (Carolann, Beausite, Blanchet, Dumoulin, Léon-Couture, Petit 9e Rang)		1 000 000,00 \$	
Projet de drainage secteur 3e, 4e et 5e avenue	50 000,00 \$	25 000,00 \$	1 868 000,00 \$
DÉVELOPPEMENT ET URBANISME			
Nouveau développement domiciliaire	170 000,00 \$		
Refonte des règlements d'urbanisme	45 000,00 \$		
Jeux d'eau au Parc Léon-Couture	166 000,00 \$		
Aire de repos - rue Ovila	15 000,00 \$		
Mise en valeur du Parc de la Famille	50 000,00 \$		
TOTAL	2 151 085,00 \$	1 430 000,00 \$	2 168 000,00 \$
FINANCEMENT			
Excédent de fonctionnement non affecté	45 000,00 \$		
Activité de fonctionnement budget courant	170 000,00 \$	75 000,00 \$	
Nouveau règlement d'emprunt	367 017,00 \$	300 000,00 \$	
Subvention provinciale - Jeux d'eau	100 000,00 \$		
Fonds municipal pour fins de parcs	131 000,00 \$		
Autres fonds (PIIRL)	1 288 068,00 \$		
Autres fonds (TECQ)	50 000,00 \$	1 055 000,00 \$	2 168 000,00 \$
TOTAL	2 151 085,00 \$	1 430 000,00 \$	2 168 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil adopte le programme triennal des immobilisations ci-dessus après le 31 décembre, mais avant le 31 janvier.

QUE le conseil demande à ce que l'exception prévue à l'article 954 du C.M. s'applique aussi au PTI lors des prochaines élections générales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE BUDGET OU LE PTI

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'aucune question n'a été reçue concernant le budget ou le PTI.

**2022-01-1001
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale &
Greffière-trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.